

Le 18 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fête de la musique 2021 :

Un protocole national adapté à la situation épidémique

L'édition 2021 de la fête de la musique se tiendra dans un contexte de crise sanitaire. Afin de préserver la sécurité du public tout en assurant la reprise des activités culturelles, un protocole national adapté à la situation a été élaboré par le ministère de la culture. Il a été transmis aux maires du département.

Les points principaux du protocole sont les suivants :

- Les concerts et manifestations spontanés sur la voie publique ne sont pas autorisés ;
- Les concerts dans les bars et restaurants sont autorisés en veillant à ce qu'ils ne se traduisent pas par des attroupements aux abords des établissements ;
- Seules les configurations assises seront autorisées dans les établissements recevant du public (salle de spectacle, auditorium) ;
- La jauge maximale autorisée pour les ERP en salle ou en plein air correspondra à 65% de leurs capacités, dans la limite de 5 000 spectateurs ;
- L'accès aux événements de plus de 1 000 personnes est conditionné à la présentation du pass sanitaire.

Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits dans l'espace public ainsi que la consommation d'alcool sur la voie publique (hors terrasses). Les forces de l'ordre seront engagées afin de s'assurer du respect de ces mesures. Toute infraction sera verbalisée.

Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et Frédérique Camilleri, préfète de police des Bouches-du-Rhône, appellent à la responsabilité individuelle de chacun.

Contacts Presse :

Préfecture des Bouches-du-Rhône : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : pp13-communication@interieur.gouv.fr